

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 20 février 2019 à 15 h 05, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Joseph Imbeault	Préfet suppléant et maire de Ragueneau
M.	Serge Lestage	Maire suppléant de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Jean-Claude Cassista	Représentant de Pointe-Lebel
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Claude Lavoie	Représentant de Ragueneau
M <sup>me</sup>	Patricia Huet	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M <sup>me</sup>	Lise Fortin	Secrétaire-trésorière adjointe

**EST ABSENT :**

M.	Marcel Furlong	Préfet
----	----------------	--------

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Joseph Imbeault, préfet suppléant et maire de Ragueneau, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 05 et le quorum est constaté.

Rés. 2019-15    **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2019-16    **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2019**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2019.

Rés. 2019-17    **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - JANVIER 2019**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de janvier 2019 incluant la compilation des activités.

Rés. 2019-18 **5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2019-02.

**6. AFFAIRES COURANTES**

Rés. 2019-19 **6.1 Autorisation du paiement des comptes - Janvier 2019**

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes de la MRC de Manicouagan et de l'aéroport de Baie-Comeau pour un montant de 385 795,21 \$.

Rés. 2019-20 **6.2 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation du 16 janvier 2019 / Projet de règlement 2018-08**

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation du 16 janvier 2019 concernant le projet de règlement 2018-08 modifiant le règlement de zonage 2008-03 du TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Rés. 2019-21 **6.3 Achat d'une plate-forme double pour camion**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'une plate-forme double pour le camion 4 X 4 acquis conformément à la résolution 2019-12, et ce, pour les déplacements de l'équipe de la gestion foncière et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ladite plate-forme facilitera la manutention des motoneiges et VTT requis dans le cadre des opérations en forêt;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues des entreprises Usinage Côte-Nord et Alutech Inox pour la fourniture de la plate-forme.

Sur motion de monsieur Serge Lestage, il est proposé et unanimement résolu de procéder à l'acquisition d'une plate-forme double pour camion auprès du plus bas soumissionnaire, soit Usinage Côte-Nord, au montant de 11 359,53 \$ taxes incluses, le tout conformément à la soumission #2335 datée du 16 janvier 2019.

D'autoriser la directrice générale à approprier les argents nécessaires au fonds de roulement de la MRC dont le remboursement, au montant de 2 074,56 \$, sera effectué sur une période de cinq (5) ans, soit de 2020 à 2024, et ce, à même le budget de la Gestion foncière.

- Rés. 2019-22     **6.4 Nomination de Mme Marie-Eve Martel / Secrétaire - Aéroport et Préposé à la sécurité et à l'entretien**
- CONSIDÉRANT                      qu'en vertu de la résolution 2018-125, madame Marie-Eve Martel a notamment été embauchée à titre de Secrétaire à l'aéroport (régulier) et Préposé à la sécurité et à l'entretien (appoint);
- CONSIDÉRANT                      que la période de probation de quatre-vingt (80) jours ouvrables applicable au poste de secrétaire s'est terminée le 21 janvier 2019;
- CONSIDÉRANT                      que Mme Marie-Eve Martel rencontre les exigences de l'emploi et répond aux attentes de l'employeur.
- Sur motion de monsieur Claude Lavoie, il est proposé et unanimement résolu :
- De confirmer madame Marie-Eve Martel au poste de Secrétaire à l'aéroport (régulier) conformément à l'article 2.4, paragraphe a) de la convention collective du SCFP, section locale 2633;
- De fixer la date d'ancienneté et la date de calcul des vacances au 26 juin 2018, et ce, relativement au poste de Secrétaire à l'aéroport.
- Rés. 2019-23     **6.5 Demande d'aide financière - Corporation Eau Grand Air**
- CONSIDÉRANT                      la demande d'aide financière de la Corporation Eau Grand Air de Baie-Comeau relative à la tenue du Festival qui aura lieu du 4 au 7 juillet 2019 et du marathon prévu le 6 juillet;
- CONSIDÉRANT                      que la demande d'aide financière pour ces deux (2) événements est de 5 000 \$.
- Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accorde un montant de 5 000 \$ à la Corporation Eau Grand Air de Baie-Comeau pour la tenue de ces deux (2) activités.
- Rés. 2019-24     **6.6 Approbation de l'enveloppe 2019 de la PSPS**
- CONSIDÉRANT                      les sommes dévolues au volet soutien au développement rural dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) ;
- CONSIDÉRANT                      qu'il y a lieu d'effectuer la répartition budgétaire de l'enveloppe 2019 de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) selon les paramètres déjà établis et en tenant compte de l'indice de vitalité économique 2016.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'adopter la répartition budgétaire de l'enveloppe 2019 du FDT réservée au Soutien au développement rural pour un montant de 348 760 \$ et ce, selon le tableau ci-joint.

Rés. 2019-25 **6.7 Vélo Santé 2019**

CONSIDÉRANT que se tiendra les 23, 24 et 25 août 2019, la 16<sup>e</sup> édition de Vélo Santé-Alcoa au profit de la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, madame Patricia Huet, participera à cette 16<sup>e</sup> édition.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de commanditer la participation de madame Huet pour un montant de 1 500 \$. Ces argents seront pris à même le budget du TNO de la Rivière-aux-Outardes et versés à la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan.

Rés. 2019-26 **6.8 Demande de partenariat - Colloque et Grand Gala du mérite 2019  
Tourisme Côte-Nord**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée par Tourisme Côte-Nord relativement à la tenue d'un colloque favorisant les échanges entre les acteurs de l'industrie touristique et l'amélioration des connaissances sur les enjeux de ce secteur;

CONSIDÉRANT que ce colloque sera suivi du Grand Gala du mérite 2019 qui se tiendra le 9 mai 2019 au Centre de Congrès de Sept-Îles;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité déposé par l'organisme.

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de contribuer financièrement dans le cadre du colloque et Grand Gala du mérite 2019, et ce, à titre de partenaire Relève pour un montant de 1 000 \$.

Rés. 2019-27 **6.9 Demande d'aide financière - Action-Chômage Côte-Nord**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au montant de 2 000 \$ déposée par Action-Chômage Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que cette aide financière leur permettra de poursuivre leurs actions pour défendre les droits des travailleurs et contrer le Trou noir de l'assurance-emploi;

CONSIDÉRANT la portée régionale de la mission d'Action-Chômage Côte-Nord et qu'à ce titre, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé une aide financière de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution de chacune des MRC sera établie selon le pourcentage de répartition du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC autorise la directrice générale à verser un montant de 2 000,00 \$ à Action-Chômage Côte-Nord, et ce, pour l'ensemble des MRC de la Côte-Nord. La contribution de la MRC de Manicouagan représente 370,00 \$.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à toutes les MRC de la Côte-Nord.

Rés. 2019-28 **6.10 Rapport annuel 2018 / Programme d'amélioration de l'habitat**

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2018 fait état des dossiers traités et des subventions versées par la Société d'Habitation du Québec dans le cadre de l'application des programmes bénéficiant d'une entente entre la SHQ et la MRC de Manicouagan, à savoir:

- Adaptation de domicile (PAD)
- RénoRégion (PRR)
- Amélioration des maisons d'hébergement (PAMH)
- Petits établissements accessibles (PEA)

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport annuel 2018 relatif aux programmes de l'amélioration de l'habitat préparé par M. Jimmy Blouin.

Que copie dudit rapport annuel soit transmise à la Société d'habitation du Québec.

Rés. 2019-29 **6.11 Fonds de mise en valeur de la gestion foncière**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 2014-01 relatif à la constitution d'un fonds de gestion et de mise en valeur dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État (FMVGF);

CONSIDÉRANT que la MRC procédera à un appel de projets dans le cadre du FMVGF.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu qu'un montant de 100 000 \$ soit affecté pour la réalisation de projets dans le cadre du FMVGF pour l'année 2019.

Rés. 2019-30 **6.12 Engagement Opérateur surnuméraire**

CONSIDÉRANT que la MRC doit recourir à des employés surnuméraires pour supporter les employés réguliers de l'aéroport de Baie-Comeau lors des opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT que la liste des employés surnuméraires est rapidement épuisée lorsque la MRC requiert des opérateurs pour effectuer le déneigement de l'aéroport;

CONSIDÉRANT qu'une (1) personne nous a offert ses services pour effectuer le déneigement lorsque requis et qu'elle possède de l'expérience à titre d'opérateur de machineries lourdes.

Sur motion de monsieur Claude Lavoie, il est proposé et unanimement résolu de recommander l'ajout de monsieur Mario Desjardins sur la liste des opérateurs surnuméraires.

Rés. 2019-31 **6.13 Engagement / Secrétaire archiviste**

CONSIDÉRANT les démarches de recrutement entreprises au cours du mois de décembre 2018 afin de combler le poste de secrétaire archiviste qui sera vacant à la fin du mois de juin 2019, et ce, conformément à l'article 9.1 de la convention collective;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à l'externe et le processus de sélection effectué le 30 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande positivement l'embauche de madame Maryse Goldschmitt.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan accepte la recommandation du comité de sélection et à cette fin procède à l'embauche de madame Maryse Goldschmitt à titre de secrétaire archiviste.

La date d'entrée en fonction sera le 4 mars 2019.

Conformément à la convention collective du SCFP, section locale 2633, la période de probation sera de quatre-vingt (80) jours ouvrables travaillés et madame Goldschmitt sera rémunérée selon le taux de la classe 1, échelon 1 pour ce poste de secrétaire archiviste.

Rés. 2019-32     **6.14 PSPS volet rural – PAO / Parc Nature de Pointe-aux-Outardes  
(Accessibilité de l'unité sanitaire aux personnes à mobilité réduite)**

CONSIDÉRANT                    le projet du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, lequel consiste à rendre accessible la future unité sanitaire aux personnes à mobilité réduite par la construction d'une rampe répondant aux normes de sécurité;

CONSIDÉRANT                    que le Parc Nature déploie toujours beaucoup d'efforts pour attirer un plus grand nombre de visiteurs;

CONSIDÉRANT                    que le Parc est très inclusif et possède déjà un chalet adapté aux personnes à mobilité réduite avec des sentiers tout aussi praticables;

CONSIDÉRANT                    que le financement, totalisant 450 000 \$ pour le projet de bloc sanitaire, est confirmé et qu'il ne reste que la portion de la construction de la rampe d'accès à attacher;

CONSIDÉRANT                    la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 10 211 \$.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, un montant de 8 166 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2018 de la PSPS - volet rural Pointe-aux-Outardes, pour son projet intitulé *Accessibilité de l'unité sanitaire aux personnes à mobilité réduite*.

Rés. 2019-33     **6.15 PSPS volet rural - Godbout / Municipalité de Godbout (Acquisition d'équipements)**

CONSIDÉRANT                    le projet de la Municipalité de Godbout, lequel consiste à acquérir de l'ameublement et de l'équipement électronique pour la réalisation d'activités rassembleuses pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT                    que la municipalité de Godbout est l'une des plus dévitalisées de la MRC;

CONSIDÉRANT                    que des citoyens ont déjà manifesté leur intérêt à réaliser des activités afin de créer un sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT                    que le projet se veut inclusif et souhaite attirer le plus grand nombre de gens aux activités;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 14 613 \$.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à la Municipalité de Godbout, un montant de 11 690 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2018 de la PSPS - volet rural Godbout, pour son projet intitulé *Acquisition d'équipements pour activités rassembleuses*.

Rés. 2019-34 **6.16 Fonds de soutien au développement de communautés en santé - Délégation et comité de gestion**

CONSIDÉRANT *l'Entente sectorielle pour le soutien au développement des communautés en santé* intervenue en septembre 2018 entre le MAMH, le CISSS Côte-Nord et la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que l'article 3.5 de ladite entente prévoit la formation d'un comité de gestion du Fonds de soutien au développement de communautés en santé (FSDCS), dont le mandat sera la sélection des bénéficiaires de l'aide financière accordée dans le cadre de l'entente.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu :

- Que le comité de gestion soit composé des représentants de chacune des parties à l'entente, en l'occurrence :
  - Un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
  - Un représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (CISSS)
  - Madame Andrée Gendron, représentante d'ID Manicouagan (CLD)
  - Madame Patricia Huet, directrice générale de la MRC de Manicouagan
- Que la MRC de Manicouagan délègue la gestion et l'administration du Fonds de soutien au développement de communautés en santé (FSDCS) à ID Manicouagan (CLD).

Rés. 2019-35 **6.17 Fonds québécois d'initiatives sociales - Délégation et comité d'analyse de projets**

CONSIDÉRANT *l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)* dans le cadre des alliances pour la solidarité intervenue en décembre 2018 entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les MRC de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action local permettant l'identification des priorités, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Manicouagan, sera réalisé dans le cadre de cette entente et qu'il y a lieu de former un comité de suivi;



CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4 de ladite entente, la MRC a convenu de mettre sur pied un comité d'analyse de projets, représentant les différents acteurs de la Manicouagan travaillant à contrer la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

- Que le comité de suivi du plan d'action local dans le cadre du FQIS soit composé des représentants suivants :
  - Madame Lise Dionne, représentante de Cité des Bâisseurs
  - Monsieur Michel Savard, représentant de la Table des groupes populaires
  - Madame Andrée Gendron, représentante d'ID Manicouagan (CLD)
  - Madame Annie Cloutier, représentante d'ID Manicouagan (CLD)
  - Madame Patricia Huet, directrice générale de la MRC de Manicouagan
- Que le comité d'analyse de projets soit composé des représentants suivants:
  - Madame Josée Mailloux, représentante de Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan
  - Monsieur Michel Savard, représentant de la Table des groupes populaires
  - Madame Andrée Gendron, représentante d'ID Manicouagan (CLD)
  - Madame Annie Cloutier, représentante d'ID Manicouagan (CLD)
  - Madame Patricia Huet, directrice générale de la MRC de Manicouagan
- Que la MRC de Manicouagan délègue la gestion et l'administration du FQIS à ID Manicouagan (CLD).

Rés. 2019-36 **6.18 Adoption du cadre de gestion du Fonds de mise en valeur de la gestion foncière (FMVGF)**

CONSIDÉRANT qu'en 2011, la MRC a signé une entente de délégation avec le gouvernement du Québec visant à effectuer la gestion de certains droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état situé sur sa MRC;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la MRC a adopté un règlement portant le numéro 2014-01 ayant comme objectif de créer un fonds de mise en valeur;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est dotée d'un cadre de gestion du *Fonds de gestion et de mise en valeur dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état (FMVGF)* afin d'établir les balises de gestion du fonds.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan adopte le cadre de gestion du *Fonds de mise en valeur dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état (FMVGF)*.

Rés. 2019-37 **6.19 Demande de partenariat / Défi OSEntreprendre Côte-Nord**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée par la SADC de la Haute-Côte-Nord relativement à la tenue de la 21<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Côte-Nord, qui se tiendra le 25 avril prochain aux Escoumins;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité déposé par l'organisme.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de contribuer financièrement à cet évènement, en partenariat avec ID Manicouagan CLD pour un montant de 500 \$ chacun, totalisant 1 000 \$, et ce, à titre de partenaire «Argent».

Rés. 2019-38 **6.20 Demande de partenariat financier - 26<sup>e</sup> Gala de l'entreprise / Chambre de commerce de Manicouagan**

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Manicouagan organisera le 26<sup>e</sup> Gala de l'entreprise le 3 mai 2019;

CONSIDÉRANT la contribution financière conjointe demandée à ID Manicouagan CLD et la MRC, ainsi que le plan de visibilité soumis.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de contribuer financièrement à cet évènement, en partenariat avec ID Manicouagan CLD pour un montant de 500 \$ chacun, totalisant 1 000 \$, et ce, à titre de partenaire «AIR».

Rés. 2019-39 **6.21 Appui à Tourisme Côte-Nord - Demande de compensation au Gouvernement du Québec**

CONSIDÉRANT que les efforts soutenus de Tourisme Côte-Nord et ses partenaires ont contribué à augmenter la notoriété de la région et l'achalandage touristique au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que les touristes prennent actuellement leurs décisions quant à leurs destinations vacances pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT que les problématiques liées à la traverse Matane/Côte-Nord créent ou renforcent la perception d'inaccessibilité du territoire nord-côtier;

CONSIDÉRANT que la couverture médiatique nationale sur les déboires de la Société des traversiers du Québec entache l'image de la Côte-Nord et que cet effet négatif pourrait être durable;

CONSIDÉRANT qu'une campagne de notoriété à long terme, ayant un budget de 200 000 \$, dégressif sur cinq (5) ans, permettrait de contrebalancer en partie l'image négative actuellement véhiculée auprès de la clientèle cible.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'appuyer Tourisme Côte-Nord dans ses démarches pour l'obtention d'un soutien financier du Gouvernement du Québec visant à compenser les effets négatifs des ratés de la traverse Baie-Comeau/Matane/Godbout.

Rés. 2019-40 **6.22 Appui à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue - Transport collectif**

CONSIDÉRANT la demande de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) que soit tenue un sommet sur le transport collectif régional;

CONSIDÉRANT que le transport collectif interurbain connaît de graves difficultés partout au Québec;

CONSIDÉRANT que dans la plupart des régions, des circuits de transport sont abandonnés ou menacés de fermeture;

CONSIDÉRANT que seule une réflexion élargie pourra faire la différence.

Sur motion de monsieur Serge Lestage, il est proposé et unanimement résolu d'appuyer la demande de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que de l'Administration régionale de la Baie-James pour demander la tenue d'un Sommet sur le transport collectif régional.

## **7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Rés. 2019-41 **7.1 Second projet de règlement 2018-08 modifiant le règlement 2008-03 concernant le zonage du TNO de la Rivière-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan agit à titre de municipalité sur le Territoire non-organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT que le règlement 2008-03 est présentement en vigueur aux fins de zonage du TNO de la Rivière-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la MRC de Manicouagan par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions du présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 janvier 2019, une assemblée publique de consultation a eu lieu relativement au présent projet de règlement;

CONSIDÉRANT que suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification au premier projet de règlement n'est requise.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement 2018-08 modifiant le règlement 2008-03 concernant le zonage du TNO de la Rivière-aux-Outardes.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

Les affaires nouvelles sont fermées.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Sylvain Gagnon, ZEC Varin, mentionne qu'il demeure en attente d'une rencontre avec M. Marcel Furlong relativement au programme de subvention dans le cadre du PADF (ancien volet 2).

Monsieur Aurèle Imbeault, ZEC VARin, précise qu'il y a des problématiques au niveau d'un pont fermé par le MFFP et de la route qui n'est plus entretenue par PFR.

M. Imbeault demande également des précisions sur le second projet de règlement 2018-08 concernant le zonage du TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Enveloppe 2019 de la PSPS
- Nouveau fonds de mise en valeur de la gestion foncière (FMVGF)
- Projet PSPS volet rural de Godbout (acquisition d'équipements)
- Appui à Tourisme Côte-Nord : demande de 200 000 \$ dégressif sur 5 ans

## Rés. 2019-42 **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Claude Lavoie, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 52.

---

JOSEPH IMBEAULT  
PRÉFET SUPPLÉANT ET  
MAIRE DE RAGUENEAU

---

PATRICIA HUET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

---

JOSEPH IMBEAULT  
PRÉFET SUPPLÉANT ET  
MAIRE DE RAGUENEAU

---

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

**768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6**

---

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 FÉVRIER 2019 À 15 H 05  
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

---

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2019**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - JANVIER 2019**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Janvier 2019
  - 6.2.** Adoption du procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation du 16 janvier 2019 Projet de règlement 2018-08
  - 6.3.** Achat d'une plate-forme double pour camion
  - 6.4.** Nomination de Mme Marie-Eve Martel / Secrétaire - Aéroport et Préposé à la sécurité et à l'entretien
  - 6.5.** Demande d'aide financière - Corporation Eau Grand Air
  - 6.6.** Approbation de l'enveloppe 2019 de la PSPS
  - 6.7.** Vélo Santé 2019
  - 6.8.** Demande de partenariat - Colloque et Grand Gala du mérite 2019 Tourisme Côte-Nord
  - 6.9.** Demande d'aide financière - Action-Chômage Côte-Nord
  - 6.10.** Rapport annuel 2018 / Programme d'amélioration de l'habitat
  - 6.11.** Fonds de mise en valeur de la gestion foncière
  - 6.12.** Engagement Opérateur surnuméraire

- 6.13.** Engagement / Secrétaire archiviste
- 6.14.** PSPS volet rural - PAO/ Parc Nature de Pointe-aux-Outardes  
(Accessibilité de l'unité sanitaire aux personnes à mobilité réduite)
- 6.15.** PSPS volet rural - Godbout / Municipalité de Godbout (Acquisition d'équipements)
- 6.16.** Fonds de soutien au développement de communautés en santé -  
Délégation et comité de gestion
- 6.17.** Fonds québécois d'initiatives sociales - Délégation et comité  
d'analyse de projets
- 6.18.** Adoption du cadre de gestion du Fonds de mise en valeur de la  
gestion foncière (FMVGF)
- 6.19.** Demande de partenariat / Défi OSEntreprendre Côte-Nord
- 6.20.** Demande de partenariat financier - 26<sup>e</sup> Gala de l'entreprise /  
Chambre de commerce de Manicouagan
- 6.21.** Appui à Tourisme Côte-Nord - Demande de compensation au  
Gouvernement du Québec
- 6.22.** Appui à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue -  
Transport collectif

## **7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 7.1.** Second projet de règlement 2018-08 modifiant le règlement 2008-03  
concernant le zonage du TNO de la Rivière-aux-Outardes

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

